



vous accompagner

Un prêt pour les jeunes de 16 à 30 ans

Nouveau



S Combon service Images CCMSA



santé
famille
retraite
services

www.msa-ardeche-drome-loire.fr

L'essentiel & plus encore

Favoriser l'autonomie des jeunes...

- une des orientations du Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2011-2015 de la MSA Ardèche Drôme Loire.
- une priorité pour apporter un soutien à l'insertion des jeunes dans la vie active (emploi, logement, mobilité).

Un prêt à 0 % pour les jeunes de 16 à 30 ans

aide à la mobilité : permis de conduire, acquisition d'un véhicule,
première entrée dans un logement (caution, frais de compteurs, loyer),
prêt poursuite d'études (ou reprise d'études),
aide aux jeunes foyers (équipement ménager),
adaptation du logement.

Quelles sont les modalités d'attribution et de versement ?

remboursable en 30 mensualités maximum,
prélèvement sur compte bancaire,
cautionnement demandé.

Le prêt peut atteindre 90 % de la dépense engagée dans la limite de 4500 euros.

Pour en bénéficier, il faut justifier d'une durée d'adhésion au régime agricole.

Comment en faire la demande ?

Vous devez renvoyer l'imprimé, téléchargeable sur le site Internet, à la MSA, accompagné des justificatifs demandés.

Pour plus de renseignements, consultez le site

Internet : www.msa-ardeche-drome-loire.fr